

AVIS DE PUBLICITE
2023-01G-UTI MA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST
COMMUNE DE HAYBES (08)

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Haybes, à proximité de la voie verte et de la maison des randonnées et à la hauteur du meublé de tourisme « Le Clos Joli » situé face au 7 rue du 24 août (PK 24 du canal de la Meuse, en rive droite).

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour développer une activité nautique type location de pédalos et de bateaux électriques

Publié le	10 mai 2023
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 11 juin 2023 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Occupation d'une partie du plan d'eau de la Meuse via l'installation d'un ponton flottant pour exercer une activité nautique type location de pédalos et bateaux électriques
Lieu	Commune : Haybes (08170) Adresse : face au 7 Rue du 24 août à Haybes, à proximité de la voie verte et de la maison des randonnées et à la hauteur du meublé de tourisme « Le Clos Joli » Références cadastrales : Néant (emplacement sur l'eau) PK : 24 du canal de la Meuse
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Activités nautiques type location de bateaux électriques et de pédalos
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement/ Restrictions	Voir plan
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF

**Date de disponibilité
prévisionnelle du bien**

**Durée de la COT/AOT
Critères de sélection**

Durée de 5 ans minimum

Les critères de sélection seront considérés en fonction :

- du montant de la redevance proposée,
- de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)
- de la nature et du montant des investissements projetés
- de la solidité financière du projet

Négociation

Oui dans la limite basse des tarifs nationaux de VNF

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet,
- Un plan d'affaire ou business plan,
- Une proposition de redevance selon les tarifs domaniaux et services de VNF de l'année 2023 :

[Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF](#)

**Dépôt des candidatures –
Modalités de transmission**

La demande est à rédiger en français et à envoyer

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse :

Voies navigables de France
U.T.I Meuse-Ardennes
Agence de Givet
24 rue Oger
08600 Givet

Ou

Voies navigables de France
U.T.I Meuse-Ardennes
Agence de Charleville-Mézières
2 avenue de Montcy
08000 Charleville-Mézières

- soit par voie électronique à ap-ami.dtne@vnf.fr

en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné et la mention « ne pas ouvrir » sur le courrier postal

**Service à contacter pour
renseignement**

Voies navigables de France
U.T.I Meuse-Ardennes
Mme Joëlle MEYERS : 03 24 42 98 78
Mr Nicolas MESSION : 03 24 33 20 48

PLAN DE SITUATION

